



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-Président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Christophe REVERSY, Marco SOLARI et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé :

M. Dominique TINGUELY

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. **Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021**
3. **Election d'un membre du Conseil municipal et d'un suppléant au Comité de pilotage du Contrat de quartier intercommunal**
4. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
5. **Communications du Conseil administratif**
6. **Rapports des commissions**
 - a) **Sports du 26 octobre**
 - b) **Sécurité du 1^{er} novembre**
 - c) **Finances du 4 novembre et du 10 novembre**

- d) Environnement et infrastructures du 8 novembre
- e) Conjointe Sociale et enfance et Environnement et infrastructures du 11 novembre
- f) Aménagement et nouveaux quartiers du 15 novembre

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates
- a) D 51-2021 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022
- b) D 52-2021 R : Taxe professionnelle communale en 2022
- b) D 53-2021 R : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022
- c) D 55-2021 R : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates
- d) D 56-2021 P : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier

8. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 13-2021 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer
- b) M 15-2021 R : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement
- c) M 17-2021 R : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente
- d) M 18-2021 P : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

B. Résolution

- a) R 09-2021 P : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 18H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de M. Dominique Tinguely et annonce que Mme Fabienne Monbaron et M. Roberto Di Giorgio rejoindront la séance avec un peu de retard. Il informe ensuite du fait qu'une résolution intitulée 'R 09-2021 P : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates' a été déposée par le MCG et demande si le Conseil municipal accepte que cette dernière soit portée à l'ordre du jour de cette séance.

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité. Cette résolution R 09-2021 P : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates est donc ajoutée à l'ordre du jour.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande à M. Denis Thorimbert, qui succède au sein de ce Conseil municipal à Mme Véronique Özazman, pour le groupe PDC, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Thorimbert prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 19 voix pour et 2 abstentions, sans modification.

Mme Monbaron rejoint la séance à 18H05.

3. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UN SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE QUARTIER INTERCOMMUNAL

Le Président demande s'il y a des candidats pour ce poste.

Mme Ruegger souhaite intervenir, tout en précisant qu'elle n'est pas candidate. Il lui semblait qu'il avait été discuté, au sein d'un Bureau informel du fait qu'ils souhaitaient en savoir un peu plus sur le cahier des charges correspondant à cette tâche, qu'il n'y avait pas d'urgence et qu'ils pouvaient donc élire le candidat à ce poste d'ici un mois.

M. Magnin répond qu'il n'y a effectivement pas d'urgence, puisque ce contrat de quartier (qui, en rassemblant deux communes, serait une première suisse), devrait entrer en vigueur au mois de mars 2022. Ils peuvent donc tout à fait retarder cette élection au mois de décembre 2021. L'objectif, ce soir, était d'agir dans les mêmes délais que la commune de Lancy. Mais reporter ceci pour un mois ne pose pas de problème. Concernant la demande d'un Bureau informel, il les prie de bien vouloir l'excuser de ne pas l'avoir reçue de manière officielle et se dit quelque peu surpris de cette intervention au sein de ce Conseil municipal. Il va toutefois y répondre en partie, expliquant que ce contrat de quartier compte des représentants politiques, ainsi que des représentants de la vie civile. Un comité qui, pour les deux communes, regroupe 17 personnes,

dont une délégation du Conseil municipal, à savoir un membre et un-e suppléant-e. Il y a également un représentant du Conseil administratif et un délégué du Service social. Idem pour Lancy. Ceci pour la partie politique. La tâche, les conseillers municipaux la connaissent puisque cela ressemble beaucoup à ce qu'il s'est passé pour la Maison du Marais avant que celle-ci ne soit associative. Et cela ressemble également beaucoup à ce qu'il se passe actuellement à Champ-Ravy, avec des représentants du Conseil municipal. Par contre, le travail sera un peu plus conséquent puisqu'il s'agira de participer en tout cas à une séance par mois. Ce pourrait être investissement un peu plus important dans la vie de quartier s'il était souhaité, mais les réunions auront lieu une fois par mois, plus une plénière, puisqu'il s'agit d'une association avec une assemblée générale. Il est effectivement souhaité quelqu'un qui puisse s'impliquer dans la vie du quartier et de cette association. Il n'y a bien entendu pas de cahier des charges puisqu'il s'agit d'une association, au sein de laquelle il est question de représenter la Commune et de porter la voix des habitants. Aussi bien au sein du contrat de quartier que du Conseil municipal. Cela avait également été fait pour La Julienne, avant que le système ne change. Il estime donc que les conseillers municipaux, autour de cet hémicycle, connaissent les tenants et aboutissants de cette tâche.

Le Président confirme qu'effectivement, le Bureau proposait de revoir cet objet en commission Sociale avant de se prononcer. S'il n'y a pas d'opposition à cela, il suggère de reporter cette décision d'un mois.

M. Magnin demande à connaître le nom des candidat-e-s un peu avant le Conseil municipal, ce qui permettra une procédure la plus correcte possible.

M. Solari s'interroge sur la question de la représentation, se demandant si, au lieu d'avoir un titulaire et un suppléant, il ne pourrait y avoir une collaboration entre deux personnes qui prendraient cette charge en représentant l'ensemble du Conseil municipal, avec leurs sensibilités différentes. Il estime que ce serait un bon exemple participatif et collaboratif entre deux personnes, plutôt que d'élire un suppléant qui n'irait à ces séances que si le membre titulaire ne peut s'y rendre.

M. Magnin comprend deux choses dans l'intervention de M. Solari ; d'une part, le fait d'élire deux représentants, ce qui, statutairement, n'est pas souhaité, sachant que l'objectif est que ce contrat de quartier soit composé de 17 personnes. Et d'autre part, il s'agirait de nommer ces deux personnes au même titre, qu'ils se rendent aux réunions ou pas. Ce qui, là encore, n'est pas souhaité. Le souhait est celui d'un représentant qui ait véritablement un suivi de cette association et pas une alternance. Et que cette personne puisse être remplacée uniquement si elle ne peut malheureusement pas être là.

Le Président leur rappelle, pour la clarté des débats, de bien vouloir allumer leur micro lorsqu'ils prennent la parole.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

4.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 25 novembre 2021 et s'achèvera le 17 janvier 2022, suspension du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 incluse.

4.2 Noël des aînés

Le Président fait remarquer aux conseillers municipaux qu'ils ont reçu, sur leur table, l'inscription au Noël des aînés et que la carte de vœux est en circulation pour signature.

4.3 **Projet de planning des commissions pour 2022**

Le Président annonce que le Bureau propose de ne plus siéger les mercredis, ce qui, sur ce planning, ne concerne qu'une seule séance pour les comptes, prévue au mois de mai 2022. Il propose donc de fixer cette séance avant une autre commission.

M. Magnin informe de quelques conflits d'agenda, au mois de mars, juin, septembre et novembre 2022, pour la commission Culture principalement et annonce également qu'ils vont devoir déplacer les Promotions citoyennes. Ces déplacements, pour lesquels il a déjà regardé avec ses collègues du Conseil administratif et la Présidente de la commission Culture, laquelle a d'ailleurs la même problématique que lui sur certaines dates, sont déjà intégrées dans ce planning. Il y aura donc deux commissions le 7 mars 2022, à 20H00 ; ce ne sont pas les mêmes commissaires et il n'y avait qu'une impossibilité qui a pu être réglée par l'arrivée de M. Thorimbert au sein du Conseil municipal. La séance fixée au 13 juin 2022 ne change pas. Le 12 septembre 2022, il s'agit d'une rocade avec la commission Environnement et infrastructures entre le 12 et le 19 septembre 2022 et le 14 novembre, par contre, la commission Culture siègera à 18H30 au lieu de 20H00 le 21 novembre 2022. Quant aux Promotions citoyennes, ces dernières auront lieu le 2 mars 2022 au lieu du mois de février 2022.

Pour sa part, **le Président** annonce qu'il rencontre également un conflit d'agenda. Celui-ci ne concerne que ses collègues du Bureau ; il doit assister, le 3 mars 2022, à une assemblée générale professionnelle dans le cadre de laquelle il y a une élection et où il se représente à la présidence. Il propose donc de fixer le Bureau à 12H30 au lieu de 18H30 ce jour-là.

M. Seydoux rappelle qu'il avait été demandé, au Bureau, de recevoir ces plannings en format électronique, afin de pouvoir les télécharger et que s'il y a des mises à jour, ils puissent les faire automatiquement.

Mme Logean rejoint la séance à 18H15. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 22 personnes).

Le Président lui répond que cela est en cours.

En l'absence d'autres remarques, le planning des commissions est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix, avec les modifications demandées par M. Magnin et le Président.

5. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

5.1 **Ouverture de la patinoire**

Mme Monbaron annonce que la patinoire a ouvert le samedi 13 novembre 2021. Lors de l'apéritif d'ouverture, des personnes sont venues remercier la Commune pour cette patinoire et dire combien elles sont heureuses de pouvoir y revenir cette année. La Commune croise les doigts pour qu'elle puisse rester ouverte au public toute la saison. Pour l'instant, il n'y a pas du tout de restriction à l'extérieur, le port du masque est obligatoire dans la zone des vestiaires et de location des patins. Par contre, le certificat Covid est requis pour rentrer à l'intérieur de la buvette.

5.2 ***Sunday training***

Mme Monbaron informe que *Sunday training* a rassemblé 141 participants, dont 35 personnes de Plan-les-Ouates et 16 personnes de Lancy. Les autres participants sont principalement

originaires du Canton de Genève, des communes limitrophes et de la Ville de Genève. La forte fréquentation par des habitants d'autres communes peut s'expliquer par l'annulation de plusieurs événements du même type dans les mois qui ont précédé cette manifestation et par la communication via le réseau *Urban training*. Il est convenu, pour l'année prochaine, de communiquer en priorité sur les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates. *Urban training* enverra sa 'Newsletter' à son réseau genevois dans un second temps, afin de donner la priorité aux habitants des deux communes et essayer d'augmenter la part des participants de celles-ci. Il faut savoir qu'aucune personne n'a été refusée cette année et qu'il y avait tout de même passablement de personnes qui ont des liens avec la Commune, soit parce qu'elles y ont vécu, soit parce qu'elles ont des amis ou de la famille qui participaient à cette journée.

5.3 Fermeture du restaurant des Cherpines

Mme Monbaron annonce que le restaurant des Cherpines sera fermé pour les vacances du 20 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

5.4 Sécurité

Mme Monbaron informe qu'une seule incivilité est à déplorer pour le mois d'octobre 2021. Il s'agit d'un cas de déchets. Dans le cadre du contrat local de sécurité, deux séances ont eu lieu ; un contrôle radar zone 30 km/h, à Plan-les-Ouates village, route des Chevaliers-de-Malte 7, dans le cadre de laquelle, sur 236 véhicules, 30 étaient en infraction et il y a eu 12 interceptions pour des amendes d'ordre, pas de contravention ou de délit. Et une patrouille pédestre mixte (police cantonale/police municipale), à la place des Aviateurs, au Vélodrome, ainsi qu'au centre du village. Celle-ci a occasionné le contrôle de plusieurs individus sur la place des Aviateurs avec la police cantonale, dont une a débouché sur la saisie de stupéfiants. A la place des Aviateurs, la situation est calme, ils ont moins de doléances et de constats. Concernant le parking du Vélodrome, de nouveaux regroupements durant le week-end ont été constatés, conséquence du mauvais temps qui revient. Cela est un point d'attention de la police municipale et de la société de sécurité privée. La police cantonale a également été avisée.

5.5 Problèmes de stationnement dans le quartier des Sciers

Mme Monbaron annonce qu'ils rencontrent toujours des problèmes de stationnement dans le nouveau quartier des Sciers, lesquels se régleront une fois que la Commune aura obtenu les autorisations du Canton de poser la signalisation.

5.6 Mesures Covid

Dans le cadre du Covid-19, **Mme Monbaron** informe qu'il y a plus de contrôles, y compris dans les commerces et les restaurants, en coopération avec la police du commerce.

5.7 Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'ils ont recensés trois cambriolages au mois d'octobre 2021 ; un dans un appartement et deux dans des villas.

5.8 Atelier dans le cadre du plan directeur communal

Mme Monbaron rappelle que dans le cadre du plan directeur communal, un atelier était prévu le samedi matin 16 octobre 2021. Seules six personnes étant inscrites, cet atelier a été annulé et une nouvelle date a été fixée au 25 novembre 2021, à 18H00. La communication a été renforcée, la Commune ayant contacté toutes les associations communales et mis une information dans la 'Newsletter'. Il semble que cela produise ses fruits, puisqu'il y a déjà 18 personnes inscrites à ce jour, ce qui garantit la tenue de ce nouvel atelier. Pour mémoire, il s'agit de travailler avec la population autour des stratégies communales d'aménagement du territoire communal sur des thématiques aussi variées que la mobilité, la réalisation, la préservation de l'espace rural, etc. Le retour de cet atelier sera présenté en commission Aménagement.

5.9 Réponse à la question posée par Mme Logean lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2021 concernant l'installation d'un miroir à l'intersection route du Camp/route de Saconnex-d'Arve

M. Rodriguez informe que cette route appartient au domaine cantonal. La demande a donc été effectuée auprès du Canton et les choses sont en cours.

M. Di Giorgio rejoint la séance à 18H20. (Ndlr : le nombre des votants est, de ce fait, de 23 personnes.)

5.10 Test de mobilité à la Butte

M. Rodriguez annonce qu'un test de mobilité a été entamé il y a environ six mois au niveau du carrefour de Bougeries/ La Butte. Un bilan de ce test a été réalisé avec les habitants et le Conseil administratif a décidé, suite à ce dernier, de pérenniser l'interdiction de tourner à gauche et les aménagements de modération sur le chemin.

5.11 Changement des pots de fleurs dans la zone 20 km/h située devant la Mairie

M. Rodriguez informe que les pots de fleurs installés dans la zone 20 km/h devant la Mairie ont été changés pour des pots plus petits. Ceci pour des raisons de visibilité car ils ont pu constater à quelques reprises qu'il y avait des problèmes à ce niveau entre ceux qui utilisent le Mail et les gens qui descendent la route du Pré-du-Camp.

5.12 Autorisation de construire pour la route d'accès aux Sciens

M. Rodriguez annonce que la demande d'autorisation de construire pour la réalisation de la route d'accès aux Sciens est pratiquement finalisée. La Commune attend simplement la signature de l'Office des bâtiments. Pour mémoire, le site sur lequel cette route doit être réalisée se trouve sur du domaine cantonal, raison pour laquelle cette signature est requise.

5.13 Envoi des certificats de travail et des fiches de salaire par courrier électronique

M. Rodriguez informe que les certificats de travail et les fiches de salaire seront, à partir du 30 novembre 2021, envoyés par courrier électronique, ceci afin de diminuer la consommation de papier.

5.17 Inauguration de la chaudière nouvelle génération à l'école Pré-du-Camp

M. Rodriguez annonce que le 22 novembre prochain aura lieu l'inauguration de la chaudière nouvelle génération de l'école du Pré-du-Camp.

5.18 Evaluation des zones 20 et 30 km/h

M. Rodriguez explique que les tubes que les conseillers municipaux ont pu voir installés un peu partout sur la voirie entre le 15 et le 22 octobre 2021, servaient à l'évaluation des zones 20 et 30 km/h, dont l'analyse est en cours.

5.19 Inauguration de la fresque au Locados

M. Magnin annonce que l'inauguration de la fresque au Locados a eu lieu le 5 novembre 2021 en présence du Conseil administratif in corpore. Il encourage les conseillers municipaux à aller voir cette fresque qui est magnifique et qui représente véritablement la région du Vélodrome. Il s'agit d'un projet qui vient du terrain, porté par le Locados et validé par le Conseil administratif. Bon nombre de jeunes et d'artistes étaient présents à cette inauguration.

5.20 Parcours d'accueil

M. Magnin informe que le parcours d'accueil qui a eu lieu le 6 novembre 2021 a rencontré un grand succès avec 100 personnes qui s'y sont inscrites, dont 85 environ sont effectivement venues.

Parmi elles, de nombreuses personnes de la région des Sciers qui venaient découvrir Plan-les-Ouates. Celles-ci étaient ravies de connaître toutes les institutions et d'apprendre ce qui se passe sur la Commune. Le départ s'est fait depuis la Maison Champ-Ravy et l'arrivée au Marais. Cet événement s'est très bien déroulé.

5.21 Inauguration du quartier des Sciers – 7 mai 2022

M. Magnin annonce que l'inauguration du quartier des Sciers est agendé au 7 mai 2022. Cette date a été validée par les Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Lancy. Un groupe interservices et intercommunal se met en place pour l'organisation de cet événement. Il informe encore que l'Arcade sociale et culturelle, aux Sciers, a été ouverte le 15 novembre 2021. Tous les équipements prévus dans ce quartier sont donc maintenant ouverts. A savoir la crèche, la Boite et l'Arcade sociale.

5.22 Annulation séance avec l'AMIG (Aide aux Migrants)

M. Magnin informe que la séance avec l'AMIG, qui devait avoir lieu le 15 novembre 2021, a dû être annulée puisqu'au moment où ils ont dû prendre la décision il n'y avait quatre personnes inscrites. En réalité, il y a sept familles inscrites, ce qui est un chiffre plutôt rassurant. Si la Commune a annulé au moment où il n'y avait que quatre inscriptions, c'est pour que l'AMIG contacte directement ces familles. Les trois familles intéressées ont donc été ajoutées un peu plus tard. Si les gens confirment leur intérêt, cela laisse des perspectives d'accueil sur la Commune.

5.23 Nettoyage citoyen – 17 novembre 2021

M. Magnin annonce qu'un nettoyage citoyen est prévu le mercredi 17 novembre 2021, dès 13H00, avec un goûter vers-15H30-16H00, sur l'esplanade de la Mairie. Ce sont les EPI (Etablissements Publics pour l'Intégration) qui ont contacté la Commune pour cet événement. Le Jardin d'aventure et le Locados ont pris cette organisation en charge pour la Commune.

5.24 Déplacement du hameau Carrefour-rue

M. Magnin informe que le hameau Noé doit être déplacé puisqu'au mois de mars 2022, il doit y avoir le premier décapage pour la future école. La Commune a donc trouvé une parcelle sur laquelle déplacer ce hameau. Il s'agit de la parcelle où se trouvent les Duolithes, entre la route du Camp et le chemin Vandel. Si la commission Sociale en avait été avisée, ce n'était pas le cas du Conseil municipal, puisque le Conseil administratif souhaitait d'abord contacter les riverains, afin que ceux-ci soient mis au courant de l'utilisation de cette parcelle, en même temps que les conseillers municipaux. Cette séance d'information aura lieu le 23 novembre 2021.

5.25 Événement 'Bien'venu'

M. Magnin annonce que le 1^{er} décembre 2021, aura lieu, dans le quartier de la Chapelle, le dernier événement 'Bien'venu' de 2021, avec une balade nocturne et des animations, dans ce quartier des Sciers à présent largement habité. La Commune compte à présent 11'700 habitants.

5.26 Concert d'Henri Dès

M. Magnin informe que le concert d'Henri Dès, qui était complet depuis déjà une année et demi, a enfin pu avoir lieu.

5.27 Le Petit Festival

M. Magnin annonce que le Petit Festival a eu lieu les 13 et 14 novembre 2021 et que celui-ci a également affiché complet. Cet événement a, à nouveau, rencontré un joli succès.

5.28 Fresque sur le bâtiment Transportus

M. Magnin informe que la fresque sur le bâtiment Transportus a été inaugurée. L'artiste

PanpanCucul, de son vrai nom Julien de Preux a signé cette œuvre. En présence de l'artiste, cette inauguration a attiré une vingtaine de personnes, dont les propriétaires du bâtiment.

5.29 Concerts à venir à l'Espace Vélodrome

M. Magnin annonce que le prochain concert est fixé au 19 novembre 2021. Il s'agit du concert de Roberto Fonseca. Celui-ci sera suivi, le jeudi 2 décembre 2021, du spectacle avec Laetitia Casta pour lequel il reste encore quelques places.

5.30 Brisolée à La julienne

M. Magnin informe que la Brisolée, à La julienne, aura lieu le 24 novembre 2021. Des illuminations sont prévues sur la façade de la Maison et sur le mur adjacent.

5.31 Spectacle d'improvisation

M. Magnin annonce qu'un spectacle d'improvisation est prévu le 15 décembre 2021.

5.32 Kémédy club

M. Magnin informe que le Kémédy club, spectacle de stand-up aura lieu le 18 novembre 2021.

5.33 Illuminations de la Commune

M. Magnin annonce que les illuminations sont en train d'être installées sur la Commune. Ces dernières seront allumées le 1^{er} décembre 2021.

5.34 Salon des voitures vintage

M. Magnin informe que le Salon des voitures vintage, dans le cadre duquel la Commune a collaboré en mettant en relation les organisateurs de l'événement et les propriétaires des lieux, s'est parfaitement déroulé. 2'500 personnes sont venues voir cette trentaine de vieilles voitures, ce qui laisse envisager d'autres éditions dans les années à venir.

5.35 Les journées du savoir-faire horloger 'Autour du temps'

M. Magnin annonce que les journées du savoir-faire horloger 'Autour du temps' ont également été une grande réussite. Ces dernières ont accueilli, sur deux jours, plus de 1'000 personnes intéressées par l'horlogerie. En raison de la situation sanitaire, les jauges étaient limitées, mais cette manifestation aurait pu accueillir beaucoup plus de monde. Dans ce cas-là également, il est envisagé une nouvelle édition dans deux ans. La Commune est en contact avec la Biennale de la Chaux-de-Fonds qui existe depuis 20 ans. Une rencontre aura lieu pour en discuter.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) Sports du 26 octobre (annexe a)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Sécurité du 1^{er} novembre (annexe b)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Finances du 4 novembre et du 10 novembre (annexe c)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Environnement et infrastructures du 8 novembre** (annexe d)

Le Président, rapporteur de cette commission, donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Conjointe Sociale et enfance et Environnement et infrastructures du 11 novembre** (annexe e)

M. Di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 15 novembre** (annexe f)

M. Favre donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque

7. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 48-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 4 octobre 2021, un préavis favorable, à l'unanimité et en commission Finances qui a également émis, dans sa séance du 14 octobre 2021, un préavis favorable à l'unanimité. Cette délibération a toutefois été ajournée lors de son retour en séance du Conseil municipal du 19 octobre 2021.

M. Rodriguez annonce qu'il y a une nouvelle demande d'ajournement, mais cette fois-ci, de manière définitive pour la prochaine séance du Conseil municipal. En effet, les questions techniques qui ont été posées en commission suscitent des discussions au sein du Conseil administratif. Toutes les réponses pourront être fournies lors de la prochaine séance Environnement et infrastructures, afin que cette délibération puisse être votée au mois de décembre 2021.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, l'ajournement de cet objet

Ce projet de délibération D 48-2021 R est ajourné à la prochaine séance du Conseil municipal.

b) **D 51-2021 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 51-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 10 novembre 2021.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 51-2021 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 52-2021 R : Taxe professionnelle communale en 2022**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 52-2021 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Finances, qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 10 novembre 2021.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 52-2021 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 53-2021 R : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022**

Le Président explique la procédure du traitement des amendements du budget. Sur la base des tableaux que les conseillers municipaux ont reçu sur leur place, le vote se fera en deux parties ; les amendements qui nécessitent une discussion seront votés séparément, les autres le seront en bloc. Il demande aux conseillers municipaux quels sont les amendements sur lesquels ils souhaitent débattre. (*Ndlr : dans le cadre de ce budget de fonctionnement, le nombre des votants sera de 24 personnes, le Président prenant part aux votes sur les amendements, ainsi que sur la délibération*).

Débat sur les amendements apportés au budget :

Amendement n° 6 : 34 Sports et loisirs – 31 charges de biens et services, autres charges d'exploitation – CHF 11'500.- Manifestation sportive, luge de ski sur la Butte

Mme Ruegger rappelle avoir demandé, en commission des finances, que la ligne 6 concernant la luge de ski sur la Butte soit extraite. Si elle n'a rien contre cela, la manière dont cet objet a été amené, sans présentation et 'en catastrophe' la dérange quelque peu. Certes, le montant n'est pas très élevé et même si elle le votait pour cette année, elle souhaiterait qu'ils puissent s'assurer, d'une part, qu'en cas d'accident il n'y a pas moyen de se retourner contre la Commune (car elle imagine que cette activité présente quelques risques) et surtout, elle trouve, d'autre part, curieux de fabriquer de la neige artificielle alors qu'il est question de réchauffement climatique et qu'ils devraient plutôt prendre des mesures dans ce sens. Elle aurait donc trouvé intéressant qu'ils aient, pour l'année prochaine, un bilan écologique sur ce type d'activité.

Mme Monbaron explique que le revêtement de cette structure sera en synthétique. Par contre, s'il venait à neiger, il peut être recouvert de vraie neige, sans que cela ne gêne l'activité. Il ne s'agit pas de fabriquer de la neige artificielle.

Cette explication fournie, **le Président** soumet cet amendement au vote du Conseil municipal.

L'amendement n° 6 est accepté à l'unanimité, soit par 24 voix pour.

Le Président demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur les autres amendements, en bloc.

Le Conseil municipal accepte les amendements n^{os} 1 à 5 et 7 à 11, en bloc, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Les amendements votés, **le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 53-2021 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Cette délibération a été renvoyée dans toutes les commissions, puis en commission Finances qui, lors de sa séance du 10 novembre 2021, a préavisé favorablement, à l'unanimité, sous réserve de ces amendements.

M. Rodriguez rend l'assemblée attentive au fait que les nouveaux montants, suite aux amendements qui viennent d'être votés, apparaissent à l'écran.

Le Président salue la réactivité des personnes ayant effectués ces modifications.

Déclaration du PDC

Au nom du PDC, M. Gillet fait la déclaration suivante :

‘ Malgré un contexte économique et social toujours incertain en raison de la pandémie, le budget 2022 est à l'équilibre et présente même un léger excédent de revenus. À nouveau, notre commune démontre sa solidité financière, alors même qu'à la crise sanitaire s'ajoute les premiers effets de la RFFA. À priori, comme les années précédentes, nous n'aurons pas à utiliser les réserves de notre fond structurel.

Plan-les-Ouates bénéficie aujourd'hui des choix judicieux faits par le passé en matière de développement, avec à la fois une zone industrielle attractive comprenant des entreprises à forte valeur ajoutée et une vraie mixité sociale garantie par la préservation de la zone villa et la construction de nouveaux quartiers de qualités. Ainsi, même en période de crise, les recettes fiscales de la commune demeurent conséquentes, autant pour les personnes morales que physiques. Bien sûr, le développement de la commune entraîne également des charges supplémentaires, c'est notamment le cas cette année pour les nouvelles infrastructures du quartier des Sciers. Par ailleurs, nous observons que la politique d'acquisition de parcelles porte aujourd'hui ses fruits dans les nouveaux quartiers. La commune maîtrise ainsi son avenir en matière de développement.

Avant le vote de ce soir, nous tenons à féliciter et remercier le conseil administratif ainsi que l'ensemble des services communaux pour l'élaboration de ce budget. Nous remercions également nos collègues pour la bonne tenue des séances de commission. Une fois de plus, le Conseil Municipal de Plan-les-Ouates a démontré sa volonté d'œuvrer en faveur de la population et de l'intérêt général en faisant fi des querelles partisans. La qualité des échanges et le respect qui caractérisent nos débats expliquent aussi la réussite de notre commune. Enfin, nous relevons une fois encore le travail remarquable réalisé par Mme Patricia Lienhardt, un grand merci ! Son expertise est toujours aussi précieuse.

En conclusion, et à la suite de ce qui vient d'être dit, le PDC acceptera le budget. Certes, des incertitudes demeurent. Nous manquons encore de recul quant aux effets économiques de la pandémie et le transfert de certaines charges et compétences du Canton aux communes pourrait à terme peser sur les finances communales. Néanmoins, nos finances publiques sont saines et les investissements tout comme les prestations à la population peuvent être maintenues. Nous

pouvons donc être confiant dans l'avenir de notre commune. Le PDC Plan-les-Ouates continuera à s'engager en faveur d'une politique équilibrée permettant de garantir des finances publiques saines ainsi que des prestations à la population et un cadre de vie de qualité.'

Déclaration du PLR

Pour le PLR, **M. Dupraz** fait le discours suivant :

- ‘ *Les prévisions fiscales de l'Etat pour l'année 2022 sont moins mauvaises qu'attendues. Les effets de RFFA et de la crise sanitaire ont eu un impact moins important que prévu. De plus, nous voyons que l'économie de notre pays et de Genève a fortement rebondi et que les entreprises importantes de Plan-les-Ouates qui sont portées fortement vers l'exportation ont retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire.*

Ces bonnes nouvelles permettent à notre Conseil administratif de nous présenter un budget légèrement bénéficiaire et nous nous en réjouissons.

Mais il nous faudra être très attentifs pour les prochaines années car la commune va au-devant de lourds investissements, comme notamment le futur quartier du Rolliet, avec sa nouvelle école, nos immeubles, toutes les infrastructures utiles aux quartiers comme le centre sportif des Cherpines évalué aux environs de 150mio de CHF. De plus, le groupe PLR sera très attentif à ce que notre administration ne devienne pas trop importante et que chaque nouvel emploi ait une utilité pour nos administrés. Nous ne voulons pas que Plan-les-Ouates fasse les mêmes erreurs que le canton et que les frais fixes de ces emplois grèvent à long terme le budget de la commune et engendrent une conséquente hausse des impôts.

Le groupe PLR remercie le magistrat Mario Rodriguez, les services communaux et plus particulièrement celui des finances, pour les données claires et précises qui ont été présentées en commission, ainsi que pour les réponses à nos questions.

En conclusion, le groupe PLR acceptera le budget. La situation financière de la Commune est satisfaisante et nous voulons qu'elle le reste pour les prochaines années malgré les investissements importants à venir.'

Déclaration du groupe des Verts

M. Torri donne lecture de la déclaration du groupe des Verts :

- ‘ *Le groupe des vert.e.s salue le travail pour le budget 2022 qui a été réalisé dans les différentes commissions. Les discussions ont été riches et empreintes de bienveillance et dans le respect.*

Tout comme l'an dernier, le budget que nous allons voter se base sur une caractéristique claire. Prudent au vu des impacts des événements que nous avons vécu depuis plus de deux ans et dont nous ne connaissons pas encore les réelles conséquences, mais en même temps, le Conseil administratif a maintenu les prestations de qualité pour nos habitant.e.s. Et ce, sans incidence sur le centime additionnel.

Face aux événements vécus, nous saluons le maintien de l'enveloppe Covid pour venir en aide aux entreprises et associations sportives, culturelles et sociales. Nous pouvons également souligner l'intégration des coûts supplémentaires pour la reprise de la FAS'e par les communes.

Toutefois, nous savons qu'une épée de Damoclès trône toujours au-dessus de nos têtes, à savoir le projet de loi dit 'Ecrêtage. Il est indispensable que le Canton puisse collaborer avec les communes et non imposer. Nous espérons que l'association des communes genevoises puisse faire comprendre ceci aux instances cantonales.

Le projet de budget que nous avons devant nous s'inscrit dans une continuité du dernier budget que nous avons voté. Néanmoins, il ne faut pas oublier que nous allons faire face à des investissements importants dans les prochaines années, qui nécessiteront certainement des arbitrages. Le groupe des vert.e.s sera attentif au fait que les enjeux climatiques et environnementaux soient pris en

considération dans ces différents arbitrages. Nous sommes à une période charnière qu'il ne faut pas manquer.

Finalement, le groupe des vert.e.s tient à remercier chaleureusement les différents chefs de Service qui ont accompagné l'Exécutif dans les commissions pour apporter des réponses techniques aux questions des Conseillères et Conseillers municipaux. Bien évidemment, un chaleureux remerciement à Mme Lienhardt et ses équipes pour la production de documents qui sont clairs et précis nous permettant de réaliser notre travail dans des conditions confortables et agréables.

Finalement, un remerciement au Conseil administratif pour la transparence et la clarté lors de leur venue dans les commissions et l'éclairage toujours judicieux de notre grand argentier'.

Déclaration du parti socialiste

Au nom de son groupe, **Mme Ruegger** déclare :

' Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais je tenais quand même à adresser un vif remerciement à l'ensemble des équipes communales qui travaillent dans l'intérêt commun. Ainsi qu'un grand merci aux membres du Conseil administratif engagés qui sont rigoureux. La Commune a le privilège d'offrir de larges prestations, mais nous souhaitons que nous restions attentifs aux enjeux sociaux et environnementaux, afin qu'ils soient maintenus en première ligne ces prochaines années, même si nous allons vers des années qui pourraient être plus difficiles.

Dans ce sens-là, l'ensemble du parti socialiste de Plan-les-Ouates soutient le budget et votera donc positivement'.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 53-2021 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez tient, au nom du Conseil administratif, à remercier le Conseil municipal pour l'acceptation à l'unanimité de ce budget 2022, unanimité qui fait preuve de la confiance que cet hémicycle accorde au Conseil administratif. Certains mots ont été prononcés lors des diverses interventions des groupes, tels qu'*incertitude*. Il est vrai qu'il existe toujours des incertitudes en lien avec le vote de la RFFA et en lien avec la pandémie de Covid. Ils mesureront probablement les effets de ces deux événements d'ici quelques années. M. Dupraz, quant à lui, a exprimé son souhait que la Commune ne finisse pas comme le Canton. Or, les conseillers municipaux peuvent être sûrs et certains que la Commune ne finira pas comme le Canton, loin de là. Cette dernière a toujours su travailler de manière raisonnable, que ce soit avec les ETP nécessaires, les engagements réalisés par rapport à des besoins clairs et définis, ou que ce soit par rapport à la collaboration qu'elle instaure avec d'autres communes, voire avec le Canton ; il y a toujours une manière de faire différente de celle du Canton. Effectivement, dans les années à venir, la Commune va devoir honorer quelques investissements, notamment avec la venue des Cherpines. Des arbitrages seront donc peut-être à refaire. A ce moment-là, il y aura d'autres discussions et ils verront les conséquences de ces incertitudes. Ces discussions seront peut-être un peu plus animées, mais oh combien passionnantes ! Il réitère ses remerciements au Conseil municipal pour le vote de ce budget.

e) **D 55-2021 R : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 55-2021 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 19 octobre 2021. Cette délibération a été renvoyée

en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, lors de la séance du 15 novembre 2021, a préavisé favorablement par 5 voix pour et 3 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 55-2021 R par 22 voix pour, 1 refus et 1 abstention. Le Président a pris part à ce vote.

- f) **D 56-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rollet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 56-2021 R (annexe 6) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 19 octobre 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers, laquelle a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de la séance du 15 novembre 2021.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 56-2021 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité. Comme dans le cadre de la précédente délibération, le Président a pris part à ce vote.

8. **PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A. **Motions**

- a) **M 13-2021 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires destinée aux habitants de Plan-les-Ouates, selon un règlement à élaborer**

Le Président rappelle que cette motion M 13-2021 R a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures. Le PLR a, depuis, décidé de retirer cette motion.

Le Groupe PLR retire cette motion M 13-2021 R.

- b) **M 15-2021 R : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement**

Le Président rappelle que cette motion M 15-2021 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 28 septembre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a préavisé favorablement, par 8 voix pour et 1 abstention, dans sa séance du 4 octobre 2021, ainsi qu'en commission Sécurité qui a également émis un préavis favorable par 8 voix pour et 1 abstention, lors de sa séance du 1^{er} novembre 2021.

M. Rodriguez explique que lors d'une discussion avec un éminent connaisseur des différentes procédures et processus, qui a récemment intégré leur hémicycle, ce dernier lui a fait remarquer que le point 8 des *DECIDE* mentionne le fait de renvoyer cette motion auprès des commissions idoines, vu l'importance des enjeux. Or, cette motion est déjà partie en commissions avant de

revenir en plénière ce soir. Il s'agit donc d'amender cela auquel cas cet objet devrait sans cesse repartir en commissions.

Le Président salue la fine plume de M. Thorimbert dont il est question. Aucune objection n'étant faite à cette proposition d'amendement, il soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 15-2021 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité, sous réserve de l'amendement proposé.

c) **M 17-2021 R : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente**

Le Président rappelle que cette motion M 17-2021 R (annexe 8) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 19 octobre 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 8 novembre 2021, sous réserve de l'amendement proposé. Cet amendement consiste en l'ajout d'un *INVITE*, comme suit :

' De sensibiliser les habitants à cette problématique par une campagne de communication et des ateliers participatifs.'

Cet amendement est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 17-2021 R, ainsi amendée, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **M 18-2021 P : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal**

Mme De Mitri donne lecture de cette motion M 18-2021 P (annexe 9).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme De Mitri donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

M. Haas se dit très heureux de voir ce sujet arriver et tout à fait impatient d'en discuter en commission. Il estime que beaucoup d'aspects manquent sur ces canapés forestiers, comme l'utilité organisationnelle ou la manière dont cela peut se faire au niveau du Canton. Parce qu'ils ne peuvent pas créer des canapés forestiers comme cela, même si la Commune le souhaite. Le fait que ce projet émane de la Commune peut également être discuté car ce projet devrait venir du scolaire plutôt que de la Commune. Sauf si cette dernière agissait au niveau de la petite enfance. Evidemment, son groupe va soutenir cette motion, mais ces différents aspects devront vraiment être travaillés en commission Sociale. Et s'il y a besoin, il connaît des personnes qui ont créé des écoles en plein air qui pourraient venir leur expliquer cela en commission. Il se dit très impatient d'en discuter.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de renvoyer cette motion en commission Aménagement et infrastructures, ainsi qu'en commission Sociale.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 18-2021 P en commissions Aménagement et infrastructures, ainsi qu'en commission Sociale, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

B. Résolution

a) **R 09-2021 P : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates**

M. Ducrest donne lecture de cette résolution R 09-2021 P (annexe 10).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Soulier se dit surprise de cette résolution, étant donné qu'une grande partie de Plan-les-ouates a déjà la fibre optique et que les SIG (Services Industriels de Genève) sont en train de l'installer un peu partout.

M. Ducrest lui répond que cela est effectivement le cas pour le quartier du Vélodrome, mais pratiquement pas pour tous les autres quartiers. Selon la carte que la responsable, aux SIG, lui a envoyée avec les raccordements, seuls trois ou quatre quartiers disposent de la fibre optique. Seules une quinzaine de rues sont raccordées sur les 127 rues de compte la Commune.

M. Seydoux juge cette motion tout à fait louable et intéressante, expliquant que même à titre professionnel il est très difficile d'obtenir la fibre optique. A priori, il existe à ce sujet un plan de développement SIG/Swisscom. Il serait donc intéressant de connaître ce plan. Après, il est également question de rentabilité et du nombre de personnes qui se connectent sur la fibre. Si la Commune veut faire cela, il faut avoir bien conscience que ce sera à elle de payer. Ceci dit, faire un état des lieux serait une bonne idée.

M. Ducrest rappelle qu'il s'agit d'une résolution, à savoir une déclaration d'intention. Il ne s'agit pas d'une motion.

Le Président fait néanmoins remarquer que cet objet se situe tout de même à la limite entre une résolution et une motion. Comme l'a dit M. Ducrest, une résolution est effectivement une déclaration d'intention. Or, dans les *INVITE*, il y a passablement de propositions.

M. Seydoux propose effectivement de transformer cet objet en motion et de le renvoyer en commission Aménagement et infrastructures et peut-être également en commission Finances. A moins que sur le fond, ils soient d'accord et qu'ils le renvoient au Conseil administratif, lequel s'occuperait alors de faire un rapport.

M. Rodriguez privilégierait, quant à lui, le renvoi en commissions.

Le Président demande si le groupe MCG s'oppose à la transformation de cette résolution en motion. Cela n'étant pas le cas, il soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, soit par 23 voix pour, le renvoi de cet objet en commissions Aménagement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances. (Ndlr : au

9. QUESTIONS

9.1 Zones hameaux – Projet immobilier route de Bardonnex

M. Reversy fait savoir qu'il est tombé, le 12 novembre dernier, sur un article très intéressant de la Tribune de Genève, parlant des zones hameaux. Lui-même habitant un hameau, cet article l'a interpellé. Il souhaite savoir si le projet immobilier qui se situe entre le 22 et le 36 route de Bardonnex, respecte bien les contraintes des zones hameaux et si le Conseil municipal peut avoir des informations supplémentaires à ce sujet.

Mme Monbaron explique que le projet cité se trouve à Arare-Dessous qui n'est plus un hameau, mais un village puisqu'il est relié au reste de Plan-les-Ouates par le chemin Trapas-Loup et ses villas. Une modification de zones a été faite il y a quelques années et ce projet est donc en adéquation avec ce qui avait été déclassé à l'époque. Ce projet fera l'objet d'un plan localisé de quartier et des discussions ont actuellement lieu au sein du Département, sur le projet en lui-même. Il y a déjà eu des discussions avec certains riverains et le promoteur reviendra auprès de ces derniers dès qu'il aura toutes les réponses du Canton.

M. Reversy la remercie de ces informations. Il précise que dans le journal, Arare est toujours mentionné comme étant une zone hameau.

9.2 Photo du Conseil municipal

M. Haas demande si la photo du Conseil municipal qui n'a pas pu être faite en raison des mesures sanitaires, va bientôt pour l'être, car il lui semble que les mesures actuelles permettent à présent de le faire en extérieur.

M. Magnin répond que cela se fera et que les conseillers municipaux seront convoqués.

10. DIVERS

10.1 Remerciements à Mme Lienhardt et ses équipes

M. Rodriguez tient à remercier Mme Patricia Lienhardt, du Service financier, ainsi que toutes ses équipes pour tout le travail qui est fait, toute l'année, tant au niveau de la tenue des comptes sur les différents projets, que de la réalisation de tous les documents et de tout le travail d'accompagnement dans le cadre du budget. S'il ne l'a volontairement pas fait lors du vote de ce budget, c'est parce qu'il souhaitait utiliser cet espace pour le faire expressément, car il tenait à ce que cela soit dit séparément.

10.2 Visite du stade de Genève – 21 décembre 2021

Comme il a pu l'annoncer lors des précédentes séances du Conseil municipal, **le Président** informe que la visite du stade de Genève aura lieu le 21 décembre 2021, dès 18H30. Pour des raisons logistiques, il remercie les conseillers municipaux intéressés de confirmer leur participation.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 19H25, conviant l'assemblée à la traditionnelle fondue qui suit habituellement le vote du budget.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Sports du 26 octobre**
- b) **Sécurité du 1^{er} novembre**
- c) **Finances du 4 novembre et du 10 novembre**
- d) **Environnement et infrastructures du 8 novembre**
- e) **Conjointe Sociale et enfance et Environnement et infrastructures du 11 novembre**
- f) **Aménagement et nouveaux quartiers du 15 novembre**

Annexe 1)

D 48-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 2'030'000.- pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 51-2021 R : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022

Annexe 3)

D 52-2021 R : Taxe professionnelle communale en 2022

Annexe 4)

D 53-2021 R : Budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022

Annexe 5)

D 55-2021 R : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 56-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier

Annexe 7)

M 15-2021 R : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement

Annexe 8)

M 17-2021 P : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente

Annexe 9)

M 18-2021 P : Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

Annexe 10)

M 19-2021 P : Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Mardi 26 octobre 2021 à 18h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Délibération D 53-2021 : Traitement du budget 2022

Le responsable du service des sports présente tout d'abord les principales lignes du budget présentant un écart entre les années 21/22 de plus de 5'000 CHF.

Trois amendements ont été demandés par le service :

- augmentation de la présence des auxiliaires au centre sportif des Cherpines
- installation de Box-Up dans le quartier des Sciers
- subvention supplémentaire au Handball Club

Les trois amendements ont été préavisés favorablement et à l'unanimité.

Après une série de questions-réponses, le budget sports amendé est également préavisé favorablement et à l'unanimité.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 26 octobre 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 16 novembre 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : lundi 1^{er} novembre 2021 à 20h

1. Délibération D 53-2021 : traitement du budget 2022 :

Budget des Sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates (Service Défense Incendie et Secours)

Monsieur Panchaud, Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers, explique les différences dans le budget 2022. Quelques questions des commissaires s'ensuivent. Madame Monbaron souhaite apporter un amendement afin d'ajouter 3'000 Frs (nouvelle rubrique 1500.100.31300.000) concernant le parc informatique des pompiers (il faudrait changer 3 ordinateurs qui sont désuets). Encore quelques remarques et questions de la part des commissaires.

La commission accepte à l'unanimité l'amendement de 3'000 Frs concernant l'achat de 3 ordinateurs (rubrique 1 500.100.31300.000).

La commission prévise favorablement et à l'unanimité le budget des Sapeurs-pompiers.

Budget ORPC :

Madame Monbaron présente le budget de l'ORPC. Pour information, le salaire du commandant est proportionnel au nombre d'habitants.

Les commissaires posent quelques questions et relèvent le bon travail réalisé par l'ORPC pendant la période de Covid.

La commission prévise favorablement le budget ORPC à l'unanimité.

Budget sécurité

Madame Monbaron et Monsieur Valceschini nous confirment que l'engagement des contrôleurs/euses du stationnement porte ses fruits. Monsieur Valceschini demande d'ajouter un amendement de 1'128 Frs pour la location de la batterie du véhicule utilisé par les contrôleurs/euses de stationnement (rubrique 1120.100.31610.210 location de véhicules et accessoires). Quelques questions et remarques des commissaires s'ensuivent.

La commission accepte à l'unanimité l'amendement de 1'128 Frs pour la location de la batterie du véhicule utilisé par les contrôleurs/euses de stationnement (rubrique 1120.100.31610.210 location de véhicules et accessoires).

La commission prévise favorablement le budget sécurité à l'unanimité.

2. Motion M 15-2021 : Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les- Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement

Monsieur Valceschini donne son avis sur la question de la sécurité en lien avec la motion. Un débat entre les commissaires s'ensuit. Il faudrait mener une étude.

La commission préavise favorablement la motion M 15-2021 à 8 voix pour et une abstention.

3. Communications du Conseil administratif

Des micros ont été posés sur la Place des Aviateurs afin de capter le bruit. Il a été constaté que le bruit est dans les normes sur cette place. Un rapport détaillé sera fourni à la commission lors d'une prochaine séance.

4. Divers

Les caméras ont été posées dans le parking du Vélodrome.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 1er novembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 16 novembre 2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU TRAITEMENT DU BUDGET 2022 COMMISSION FINANCES</p>

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : 14 octobre à 18h00, 4 novembre à 19h30, 10 novembre à 20h00

D 51-2021 : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2022 (rubrique 01)

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

D 52-2021 : Taxe professionnelle communale en 2022

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

D 53-2021 : Budget de fonctionnement 2022

Examen de la rubrique « Finances et impôts » (rubrique 9)

En ce qui concerne la fiscalité des *personnes physiques*, le projet du budget communal 2022 prévoit un montant de 34,6 millions CHF. Pour ce qui est de la fiscalité des *personnes morales*, un montant de 14,9 millions CHF est prévu. Ces montants sont basés sur les évaluations de l'État de juin 2021.

Immeubles du patrimoine financier (rubrique 96)

Le montant des revenus totaux des biens-fonds du patrimoine financier s'élève à environ 10 millions CHF et les charges à env. 4 millions CHF. Le quartier des Sciers a été pris en compte.

Examen du document « Prestation en nature »

Les prestations en nature *permanentes* s'élèvent à 1,9 millions CHF. Le montant des prestations en nature *ponctuelles* atteint 160'000 CHF.

Examen des amortissements

On prévoit un montant de 10,3 millions CHF pour 2022, indiquant une relativement petite hausse de 60'000 CHF.

Charges et revenus des capitaux (9610)

En ce qui concerne le patrimoine administratif, les investissements se montent à 45 millions CHF, avec un autofinancement de 13 millions CHF, conduisant à une insuffisance de 32 millions CHF.

Les dépenses brutes les plus importantes pour 2022 concernent le Rolliet (13 millions CHF), les Sciens (11 millions CHF) et les Cherpines (7 millions CHF).

Budget des commissions

- *Environnement et infrastructure* : amendement d'un montant global de 33'500 F dû à une augmentation de 12% du prix du gaz.
- *Sociale et enfance* : amendement concernant la participation de la commune de Lancy pour les prochaines promotions.
- *Culture* : discussion sur les décorations de Noël.
- *Sports* : amendement concernant une installation BoxUp pour le quartier des Sciens, et amendement d'un montant de 19'300 F pour des auxiliaires au stade des Cherpines.
- *Sécurité* : amendement concernant l'achat d'ordinateurs et la location de batteries utilisées par le service de stationnement.

Ressources humaines (0220100)

En l'état, on prévoit env. 6 postes supplémentaires par rapport à l'année 2021, du fait notamment de l'émergence des nouveaux quartiers. Il y a également un transfert des postes entre le SEE et le SDS créé cette année.

Le total du montant lié au personnel temporaire est diminué de 3'500 F, avec néanmoins une augmentation de 52'500 F en faveur du SCA. Le montant concernant les travailleur·euses temporaires est stable (à 158'500 F).

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation restent relativement stables avec une augmentation d'env. 1,3 millions CHF, menant à un total général d'env. 17 millions CHF.

Amendements

La commission préavise favorablement l'amendement concernant le montant de 11'500 F pour une infrastructure de tremplin et airbag sur la Butte par 7 pour et 1 contre.

Le reste des amendements est préavisé favorablement à l'unanimité de la commission.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission sous réserve des amendements votés.

Marion LOGEAN, rapporteuse

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 16 novembre 2021

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES</p>

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Lundi 8 novembre 2021 à 20h00

1. Motion M 17-2021 : Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente

Un échange constructif entre le Conseil administratif et les conseillers se déroule brièvement.

Une proposition d'amendement émerge de ces échanges. Cet amendement proposé est le suivant : « de sensibiliser les habitants à cette problématique par une campagne de communication et des ateliers participatifs »

L'amendement est accepté à l'unanimité puis un préavis favorable et à l'unanimité est fait pour la motion amendée.

2. Communication du conseil administratif

a. Dossiers en cours

Comme à son habitude, notre magistrat nous résume de façon détaillée l'avancée des dossiers en cours.

b. Présentation des activités du service environnement et espaces verts

M. Lazzairelli présente un powerpoint exhaustif des activités de son service et de ses nombreuses tâches et responsabilités.

Le Conseiller administratif présente le nouvel organigramme de la restructuration du service environnement et espaces verts qui sera mis en place en 2022, puis la vision 2023 où la transition écologique va avoir une vraie place dans le service.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
8 novembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 16 novembre 2021

**Rapport des commissions conjointes
Sociale et Enfance et Environnement et infrastructures**

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 11 novembre 2021 / 20h00

Commissions conjointes :

1. Audition des représentants du service des pompes funèbres de la Ville de Genève : Madame Humbert Droz & Monsieur Gussing, qui présentent leur service et répondent aux différentes interrogations des commissaires.

A la suite de cette présentation et au débat entre les commissaires, la motion M 13-2021 est retirée par le groupe PLR et sera proposée ultérieurement.

Commission Sociale et enfance :

Nouvel Accord cadre FGC

Présentation du nouvel accord cadre de la FGC. Monsieur Tissot, Secrétaire exécutif de la Fédération Genevoise de Coopération, est auditionné par les commissaires.

Communications du Conseil administratif

1. Complément de communication au sujet du contrat de quartier intercommunal en collaboration avec la commune de Lancy. Cet outil de démocratie participative est une première en Suisse. La participation financière annuelle de la commune de Plan-les-Ouates est de CHF 20'000.--.
Le premier COPIL se tiendra au Sapay le 17 mars 2022.
2. Communication de dates importantes pour ces prochains mois :
17 novembre 2021, nettoyage citoyen du secteur Butte et Bois Mallet.
15 novembre 2021, la soirée AMIG est annulée faute de participants.
23 novembre 2021, la soirée d'information au sujet du déplacement du « Hameau de Noé », animée par Carrefour Rue, se tiendra à La Galette.

Divers

Le repas des aînés est maintenu cette année et aura lieu le 18 décembre 2021.

Pas d'information concernant la tenue du cortège de l'Escalade sur la commune.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**
Novembre 2021

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal - Mardi 16 novembre 2021

Rapport Commission Aménagement et nouveaux quartiers

Salle du Conseil municipal
Lundi 15 novembre 2021 – 20h00

Délibération D 55-2021 : Réalisation d'échanges parcellaires et constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates.

La Commission prend connaissance des aspects techniques et juridiques relatifs à une telle opération, ce qui lui permet d'en accepter les termes par 5 oui et 3 abstentions.

Délibération D 56-2021 : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N° 10'060 au patrimoine financier

La Commission se prononce de manière favorable et unanime dans le cadre de cette délibération.

Michel Favre - Rapporteur ad interim
15.11.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 48-2021 R**
Séance du 16 novembre 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 030 000 F pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates

Vu l'état actuel général de l'esplanade sise au chemin de Vers 8 et les infiltrations d'eau dans le parking souterrain situé au-dessous,

vu les plaintes continues des utilisateurs sur la qualité du revêtement de sol existant qui engendre un risque accru de chutes et qui continue de se détériorer un peu plus chaque année,

vu le vote par le Conseil municipal le 22 septembre 2020 de la délibération D 04-2020 relative au crédit d'engagement de 110 000 F pour l'étude de la réfection de cette esplanade,

vu la demande d'autorisation de construire APA 314 972 déposée le 16 juillet 2021, en cours d'instruction à l'OAC,

vu le retour des appels d'offre aux entreprises qui a permis de préparer la présente demande de crédit d'engagement,

vu l'exposé des motifs EM 48-2021, de septembre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain, sis au chemin de Vers 8 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 030 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de 2 030 000 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider les études réalisées préalablement via la délibération D 04-2020 conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de réfection de l'esplanade et de rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain sise au chemin de Vers 8.
5. D'amortir la dépense nette de 2 030 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2023.

SCA/VLM/- SF/PL - # 105'968 – septembre 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 51-2021**
 Séance du 16 novembre 2021

DELIBERATION

relative aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2022

Vu le projet de budget 2022,

vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes
 du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **291 000 F** au total pour l'année 2022 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 386 510 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **120 000 F** pour l'année 2022 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 127 810 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 16.11.2021 - #109067



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 52-2021**
Séance du 16 novembre 2021

DELIBERATION

relative à la taxe professionnelle communale en 2022

Vu le préavis de la commission Finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 à **30 F.**

SF/PL – 16.11.2021 – #109069

Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 53A-2021**
Séance du 16 novembre 2021

DELIBERATION

relative au budget de fonctionnement 2022, au taux des centimes additionnels 2022
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2022

Vu le budget administratif pour l'année 2022, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 93 380 703 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 82 708 553 F aux charges
- et de 93 981 788 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 83 309 638 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 601 085 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé de 601 085 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +3 097 432 F et résultat extraordinaire de -2 496 347 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2022 s'élève à 36,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2022 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 100,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 45 759 300 F aux dépenses
- et de 209 500 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 45 549 800 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 13 406 852 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 10 309 420 F,
- au moyen des amortissements complémentaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 2 496 347 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 601 085 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 13 406 852 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 32 142 948 F,

vu le préavis de la commission Finances,
conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2022 pour un montant :
 - de 93 380 703 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 82 708 553 F aux charges
 - et de 93 981 788 F, dont à déduire les imputations internes de 10 672 150 F, soit net 83 309 638 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 601 085 F,

L'excédent de revenus présumé de 601 085 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +3 097 432 F et résultat extraordinaire de - 2 496 347 F,

2. De fixer à 36 le taux des centimes additionnels pour 2022.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2022.
4. De procéder à des amortissements complémentaires en 2022 d'un montant total de 2 496 347 F.
5. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2022 sous les rubriques :

02.38	259 515 F	61.38	714 366 F
21.38	540 015 F	73.38	10 390 F
32.38	164 944 F	75.38	180 000 F
34.38	324 634 F	79.38	141 000 F
54.38	161 483 F		
		Total	2 496 347 F

6. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 000 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
7. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 58 500 F au fonds de décoration
 - 87 750 F au fonds d'aides individuelles
 - 58 500 F au fonds d'aide humanitaire
8. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2022 jusqu'à concurrence de 32 142 948 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
9. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2022 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
10. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

DELIBERATION

relative à la réalisation d'échanges parcellaires et à la constitution de servitudes pour la construction du nouveau bâtiment du JAPLO pour la Commune et d'un immeuble de 35 logements pour la Paroisse à Plan-les-Ouates

Vu les parcelles N^{os} 10'130, 10'129, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les parcelles N^{os} 10'437, 11'070, 7'013, propriétés de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux,

vu la parcelle N° 10'131, parcelle de dépendance des bien-fonds N^{os} 7'013, 10'129 et 10'130,

vu l'utilisation jusqu'alors de la parcelle de dépendance N° 10'131 comme espace d'aire de jeux du Jardin d'Aventures (JAPLO),

vu le plan de servitudes du bureau Géomètres Buffet Boymond SA du 9 avril 2021 qui établit les différents projets de servitudes et les échanges parcellaires et le projet d'acte de division – échange – réunion de parcelles – constitution de servitudes rédigé par Me Marie Ducret Gauthey de l'étude de notaires Ducret Associés à Genève,

vu le projet de construction d'un bâtiment de 35 logements relatif à l'autorisation DD 113'845 déposée par la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux sur la parcelle N° 10'437, délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 22 juillet 2021,

vu la demande de démolition M 8763 du pavillon accueillant Les Abeilles et le JAPLO déposée par la Commune de Plan-les-Ouates sur la parcelle N° 10'437, autorisée par l'Office des autorisations de construire en date du 22 juillet 2021,

vu le projet de construction du nouveau bâtiment du JAPLO relatif à l'autorisation DD 114'070 déposée par la Commune de Plan-les-Ouates sur la parcelle N° 10'130, délivrée par l'Office des autorisations de construire en date du 28 juillet 2021,

vu l'exposé des motifs EM 55-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 1 non et 1 abstention

1. D'accepter la division de la parcelle N° 10'130 en deux sous-parcelles, à savoir :
 - La sous-parcelle N° 10'130A, d'une surface de 1'329m², sur laquelle ne repose aucun bâtiment

- La sous-parcelle N° 10'130B, d'une surface de 37m², sur laquelle ne repose aucun bâtiment.
2. D'accepter la cession à la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, de la sous-parcelle N° 10'130B, en échange des droits que la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux possède dans la parcelle N° 10'131.
 3. D'accepter les réunions parcellaires aboutissant à la création des nouvelles parcelles N°s 7'522 et 7'523 en :
 - Supprimant le lien de dépendance de la parcelle N° 10'131
 - Réunissant les parcelles N°s 10'129 et 10'131 et la sous-parcelle N° 10'130A pour former la nouvelle parcelle N° 7'522, d'une surface de 2'423m², propriété de la Commune de Plan-les-Ouates
 - Réunissant la sous-parcelle N° 10'130B et la parcelle N° 11'070 pour former la nouvelle parcelle N° 7'523, d'une surface de 1'630m², sur laquelle reposent plusieurs bâtiments, propriété de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
 4. D'accepter la constitution des servitudes suivantes :
 - Une servitude de canalisation réciproque entre la parcelle N° 10'437 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux et la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates ;
 - Une servitude de distance et vues droites, laquelle s'exercera à charge des parcelles N°s 7'523 et 7'013 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, au profit de la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates
 - Une servitude de non bâtir, laquelle s'exercera à charge de la parcelle N° 10'437 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux, au profit de la parcelle N° 7'522 de la Commune de Plan-les-Ouates et de la parcelle N° 7'523 de la Paroisse Catholique Romaine de Plan-les-Ouates-Perly-Certoux
 5. De comptabiliser les frais d'actes sur le crédit d'investissement lié à la délibération D 193-2020 concernant l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le JAPLO.
 6. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique en ce qui concerne les parts de copropriétés liées au Jardin d'aventures.
 7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature du ou des acte(s) notarié(s) régissant ces mutations parcellaires et ces constitutions de servitudes.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 56-2021**
Séance du 16 novembre 2021

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ N° 30'043 dit du Rolliet à Plan-les-Ouates et le transfert de la parcelle N°10'060 au patrimoine financier

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

Vu l'adoption du PLQ N° 30'043 « Le Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et son entrée en force,

vu le parcellaire actuel du périmètre concerné par le PLQ Le Rolliet,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué, afin de permettre la mise en œuvre du quartier du Rolliet,

vu le Plan d'Aménagement Paysager (PAP) établi par le groupement ADR/EDMS, qui sera déposé avec les premières autorisations de construire du quartier,

vu le tableau et le plan de mutation parcellaire N° 37/2020 établi par le bureau Buffet/Boymond en date du 2 septembre 2021, pour la mise en œuvre de la mutation parcellaire de la pièce Ea du PLQ Rolliet,

vu l'intégration des parcelles communales N^{os} 10'043 inscrite au patrimoine financier et 10'060 inscrite au patrimoine administratif, ainsi que les parcelles dp15'289 et dp15'293 affectées au domaine public communal, dans cette mutation,

vu la délibération D 192-2020 relative à la cession gratuite de la parcelle N° 7465 de la future école du Rolliet dans la pièce Eb et des parcelles N^{os} 7420, 7421 et 7422 de la pièce D, votée par le Conseil municipal le 25 février 2020,

vu l'acte notarié qui sera nécessaire pour la réalisation de cette mutation parcellaire,

vu les délibérations D 146-2018 et D 204-2020 introduisant les montants financiers nécessaires à la signature de cet acte,

vu l'exposé des motifs EM 56-2021, d'octobre 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'acte relatif à la mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ Le Rolliet, conformément au tableau de mutation N°37/2020 établi par le bureau de géomètres Buffet/Boymond en date du 2 septembre 2021, et ce en qualité de propriétaire des parcelles N^{os} 10'043 et 10'060, ainsi que des dp15'289 et dp15'293 au sein du périmètre.
2. De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de 285 000 F représentant la valeur comptable des biens et le terrain de la parcelle 10'060 au 31 décembre 2020.
3. De requérir la désaffectation des parcelles dp15'289 et dp 15'293 du domaine public de la Commune au titre de l'article 11 alinéa 2 a), b) et c) de la loi sur le domaine public (LDPu – L 1 05).
4. Le coût prévisible de cette opération foncière sera imputé sur le crédit d'engagement pour les études sur la mise en œuvre des droits à bâtir de la Commune dans le PLQ Rolliet première et deuxième étapes (D 146-2018 et D 204-2020). Ces montants seront ensuite consolidés dans les crédits de construction des immeubles issus des droits à bâtir de la Commune au Rolliet.

SCA/YG/PHZ /#93'096 – SF/PL – 16.11.2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 16 novembre 2021

M 15A-2021

MOTION

Pour une limitation de la pollution lumineuse à Plan-les-Ouates afin de favoriser la santé des habitant-e-s et restreindre ainsi son impact sur l'environnement

Considérant :

- La volonté de Plan-les-Ouates de réduire sa consommation d'énergie ;
- Le non-sens d'utiliser des panneaux lumineux à des fins publicitaires entre 22h et 6h ;
- Qu'un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitants qui y sont soumis ;
- Que l'éclairage nocturne perturbe le rythme biologique de la faune sauvage et ses repères, ce qui a des conséquences néfastes sur la biodiversité ;
- Que le problème figure déjà à l'agenda de nombreux cantons suisse, comme Schaffhouse, ou encore plusieurs communes, comme Genève, Nyon, Zurich ou Lucerne, lesquelles ont mis en place des "plans lumière" ;
- Qu'il est aujourd'hui nécessaire de sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur notre territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celle des éclairages publicitaires, afin de préserver la population et l'environnement de la pollution lumineuse entre 22h et 6h.

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'art. 167 al. 1 Cst-GE selon lequel la politique énergétique de l'Etat est fondée sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie et du respect de l'environnement ;

Vu la motion MV 2422A adoptée par le Grand Conseil genevois le 30 août 2018;

Vu qu'en vertu de l'art. 167 al. 2 Cst les collectivités et institutions publiques sont, elles aussi, liées par ces principes ;

Vu l'art. 12 Q al. 6 du Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn ; RS-GE L 230.01) qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publiques ;

Vu le projet pour consultation de l'Office fédéral de l'Environnement OFEV « Émissions lumineuses : aide à l'exécution » du 19.05.2017 ;

Vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif de Plan-les-Ouates qui informe notamment de sa volonté à limiter l'impact sur l'environnement en soutenant les mesures d'économies d'énergies ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du groupe MCG PLO,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif

par 23 oui (unanimité)

1. D'établir un état des lieux poussé des installations lumineuses communales ;
2. D'étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage aux besoins locaux en diminuant ou éteignant l'éclairage public dans certaines zones du territoire communal, voire en adaptant celui-ci de manière dynamique ;
3. De mener d'une manière concertée avec les communes riveraines, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans les sites jugés opportuns ;
4. De rendre un rapport de faisabilité sur les résultats de cet essai ;
5. D'étudier la possibilité d'atténuer l'éclairage public via des systèmes de luminaires intelligents, voire des minuteries ou des détecteurs de mouvement, le cas échéant en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal entre 22h et 6h ;
6. De mettre en œuvre des projets pilote d'extinction complète de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns (ex : zone industrielle de PLO).
7. D'effectuer auprès de la population toute la communication nécessaire, écrite et digitale, qu'elle soit informative, pédagogique, festive ou culturelle, afin que la mesure soit bien comprise.

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

Exposé des motifs

Santé

Aujourd'hui, force est de constater que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine, en altérant notamment le système hormonal ainsi qu'en provoquant des troubles du sommeil.

En Suisse, la population se sent de plus en plus dérangée par les émissions lumineuses, notamment par rapport aux problématiques liées à l'éclairage nocturne extérieur.

En effet, il y a lieu de souligner que les effets négatifs de la pollution lumineuse sur les organismes vivants sont multiples. La dégradation de l'obscurité a des conséquences sur l'homme avec une perturbation durable sur la santé et notamment sur le sommeil.

Il est utile de rappeler que, selon l'Observatoire Suisse de la Santé, 40% de la population genevoise souffrirait d'insomnies chroniques, avec les coûts que cela suppose non seulement en termes de santé, mais aussi de productivité. Certains scientifiques ont également des présomptions de cancers liées à cette exposition de lumière artificielle [1](#).

Sécurité

Aujourd'hui, de nombreuses observations montrent qu'une extinction ou un allumage automatique n'augmente pas les incivilités, ni ne remet en cause la sécurité des usagers des rues. En ce qui concerne les vols et agressions, une grande partie d'entre eux ont lieu en plein jour. Quant aux cambriolages, l'extinction lumineuse ne favorise pas non plus les délinquants puisqu'un cambrioleur a besoin de lumière pour pouvoir se repérer.

En termes de sécurité routière, il est aujourd'hui incontestable qu'en zone éteinte, les conducteurs réduisent tout simplement leur vitesse et sont plus attentifs. Les accidents sont donc moins fréquents et surtout moins graves. Par ailleurs, il y a lieu également de penser à d'autres dispositifs accompagnant la mesure comme la réduction de la vitesse autorisée à certains endroits et/ou durant certains créneaux horaires.

En outre et pour reprendre une thématique d'actualité à Plan-les-Ouates, l'extinction de certains espaces publics permet aussi d'éviter des attroupements nocturnes de longue durée débouchant fréquemment sur d'innombrables déchets jonchant le sol ainsi que sur des incivilités. Ceci, sans oublier le fait que l'extinction des lumières dans certaines zones permettrait à fortiori une lutte plus intense contre une autre problématique très actuelle à Plan-les-Ouates, soit le phénomène des rodéos routiers. Les chauffards se verraient ainsi privés de leurs « éclairages de pistes ».

Quant à la crainte que pourrait susciter une diminution nocturne de la lumière artificielle, notons qu'à l'heure où le téléphone mobile est quasi généralisé, il est facile d'activer une lampe de poche et d'avoir un moyen d'appeler du secours. Néanmoins, il y a lieu effectivement d'effectuer en amont un travail d'information auprès de la population, qu'elle soit écrite et digitale, afin que la mesure soit bien comprise.

Nature

Il est à noter que les milieux scientifiques ont relevé des répercussions directes sur la faune, la flore et les écosystèmes, plus particulièrement sur le rythme biologique de la faune sauvage, les migrations et la chaîne alimentaire.

Au sujet de la biodiversité, il est maintenant avéré que la pollution lumineuse est une des responsables de la disparition de certains insectes. La pollution lumineuse peut affecter le rythme biologique des animaux, leurs activités nocturnes ou leurs migrations.

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

La pollution lumineuse provoque également de nombreuses répercussions négatives sur la faune. La flore et les cultures souffrent tout autant de cette luminosité nocturne avec une perturbation de la floraison et de la sénescence. Et donc, une diminution notable de la résistance au gel est relevée.

Notons que des chercheurs ont cartographié en novembre 2019 l'ensemble des sources lumineuses nocturnes du bassin genevois, permettant ainsi d'identifier des zones du territoire faiblement ou fortement impactées par la pollution lumineuse. Ce nouvel outil a pour objectif de faciliter la mise en place de solutions répondant aux objectifs de la stratégie Biodiversité Genève 2030 en vue de ménager la richesse de notre cadre de vie et de valoriser durablement notre précieux patrimoine nocturne ². Il y a donc lieu de s'y référer afin de préserver notre région.

Mesure d'économie d'énergie

N'oublions pas qu'un des effets collatéraux non-négligeable d'une meilleure gestion des émissions de lumière sur la voie publique serait naturellement une baisse de la facture. En effet, une gestion efficiente de l'éclairage nocturne apporterait une part de la solution au défi énergétique et plus particulièrement à celui de l'électricité, permettant ainsi potentiellement à notre communauté d'économiser des milliers de francs. Notons que cette proposition va dans le sens d'une coordination de l'aménagement du territoire en lien avec la politique énergétique cantonale (fiche D02 « Approvisionnement en énergie »)³ demandant aux communes d'élaborer des plans directeurs communaux de l'énergie dans le cadre du *Plan directeur cantonal Genève 2030*.

Autour de nous

Il y a lieu finalement de souligner que de nombreuses communes suisses ont diminué ou prévoient de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. Ceci, en réduisant notamment le nombre de sources lumineuses, en se dotant de dispositifs dynamiques et en arrêtant l'éclairage public durant la nuit. Voici un exemple de quelques villes genevoises et romandes qui ont déjà pris la mesure du problème :

- Vernier : quelques quartiers résidentiels ont été éteints au cœur de la nuit et la ville a réduit l'intensité de son éclairage public, pour une période de test de six mois qui a couru depuis septembre 2020.
- Bernex : pratique l'extinction partielle de leur éclairage nocturne au cœur de la nuit.
- Canton de Genève : évènement « *La nuit est belle* » qui a pris place en 2019 et 2021. Ceci a permis l'extinction dans les communes du Grand Genève de l'éclairage pendant une nuit.
- Yverdon-les-Bains : commune précurseur qui a opté pour un éclairage dynamique. L'éclairage public s'éteint quand il n'y a pas de mouvements et s'allume lorsqu'il détecte une présence.
- Val-de-Ruz : extinction complète de l'éclairage public de minuit à 04h45 du matin. La population a bien été informée auparavant et, après plusieurs années de fonctionnement, a plébiscité cette action.
- Mex : La commune a également décidé de tout éteindre entre minuit et 05h du matin.

Et pour finir, en ce qui concerne les autres cantons, pas moins de 12 d'entre eux ont également pris les devants en élaborant diverses actions concrètes visant à réduire la pollution lumineuse (Argovie, Berne, Bâle-Ville et Campagne, Schaffhouse, Soleure, Saint-Gall, Tessin, Valais, Uri, Zurich).

1 : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html>

2 : <https://www.hesge.ch/hepia/actualites/2019/pollution-lumineuse-du-bassin-genevois-passee-loupe>

3 : http://ge.ch/geodata/SIAMEN/Procedures_Archives/PDCn_EP/PDCn_EP_07_ficheD02.pdf

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal

Séance du 16 novembre 2021
M 17A-2021

Motion

Pour que les enseignes de la grande distribution et les commerces qui viendront s'installer à Plan-les-Ouates reprennent leurs déchets et emballages dans leurs points de vente

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini des objectifs clairs, concrets et ambitieux dans le règlement relatif à la gestion des déchets de la commune (LC 33 911) qui s'adressent tant à la population, qu'aux entreprises et aux commerces, janvier 2017,
- que ces objectifs permettent à Plan-les-Ouates d'avoir en 2019 un taux de recyclage de 54,2%, soit un taux supérieur à la moyenne des communes genevoises qui est de 47.8%,
- que la commune doit poursuivre ses efforts pour améliorer ce taux, afin d'éviter que la taxe poubelle ne soit imposée par la Confédération à l'ensemble du canton (taux à 60%),
- que le règlement municipal de Plan-les-Ouates relatif à la gestion des déchets prévoit que les déchets urbains des entreprises et des commerces dont la composition est analogue aux déchets urbains des ménages doivent être conditionnés dans des récipients et stockés à l'intérieur des bâtiments, sauf dispositions contraires convenues entre l'entreprise, le commerce et la commune (art. 7, alinéa 1),
- que des nouveaux commerces vont s'installer dans le cadre de l'urbanisation des Cherpines et des Sciers,
- que les objectifs précités ne peuvent être atteints que par la mise à disposition de la part des commerces d'une structure de tri immédiat à l'intérieur des espaces commerciaux pour les clients qui n'ont aucune raison de ramener des déchets et emballages à la maison,
- que les clients/consommateurs doivent être soutenus par les distributeurs dans leur démarche de tri,
- que la commune de Plan-les-Ouates possède son **Agenda 21**,
- que la commune de Plan-les-Ouates a adopté une **charte de la durabilité**,

- que la commune de Plan-les-Ouates organise des ateliers « **Mieux vivre au naturel** »,

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates

Le Conseil municipal

INVITE

par 23 oui (unanimité)

à demander au Conseil administratif :

- De choisir, dans la mesure de ses compétences légales, les entreprises qui permettront à leurs clients de laisser leurs emballages sur place et/ou celles qui permettront d'acheter en vrac, afin de diminuer la production de déchets.
- D'inclure, dans toutes les démarches qui auront lieu dans le cadre de l'arrivée de nouveaux commerces de grande distribution, les objectifs et les obligations du règlement de la commune. (voir paragraphes 1 et 4 dans les considérants).
- De demander aux entreprises souhaitant s'installer à Plan-les-Ouates de fournir leur plan de gestion des déchets.
- D'associer les communes de Confignon et Lancy à cette démarche, étant donné l'avenir commun que les deux communes ont avec l'urbanisation des Cherpines et des Sciers.
- De mettre à disposition un espace convivial de tri à l'intérieur ou à la sortie de leur commerce, qui servira aux clients qui se débarrasseront des emballages que génèreront certains produits.
- D'entreprendre déjà auprès des commerces installés sur la commune des actions qui vont dans le sens des précédents considérants.
- De sensibiliser les habitants à cette problématique par une campagne de communication et des ateliers participatifs.

Pour le PDC :

Anita De Mitri, Vincent Gillet, Véronique Özazman, Philippe Rochetin, Barbara Soulier, Isabelle Williman.

Exposé des motifs

Nous vivons une époque où nous devons absolument changer nos modes de consommation. Que ce soit au niveau communal comme planétaire, il y a nombre de changements à effectuer dans le sens de la durabilité.

Parmi ceux-ci, nous pensons que demander une implication à cette progression positive aux nouveaux commerçants qui seront impliqués sur la commune est une exigence tout à fait réalisable et en lien avec les efforts que toutes et tous, nous devons effectuer. De même, nous soutiendrons les commerçants déjà installés, à modifier leur mode de distribution dans le même sens, et ceci à court terme.

De plus en plus de citoyens adhèrent déjà à ce genre d'effort, qui en fait n'en n'est pas réellement un ; c'est une adaptation, une progression pour notre bien-être à toutes et tous. L'importance de cette amélioration n'est plus à démontrer.

Ce sont simplement des changements d'habitudes, qui d'ailleurs étaient normales avant l'arrivée de ces concepts de distributions de marchandises qui sont emballées sous multiples contenants qui font souvent doublon, ceci par esprit d'hygiène, mais qui sont complètement inutiles dans beaucoup de cas. Et si toutefois il existe des emballages plus simples, certains ne sont pas nécessaires au consommateur et par définition sont néfastes à l'environnement. Nous pouvons aider à un cercle vertueux par cette motion

Les changements demandés sont dirigés contre les emballages abusifs qui sont faits à l'unité, et ~~contre~~ les doubles emballages. Nous ne faisons que revenir à des us et coutumes avec lesquels nos anciens vivaient d'une manière naturelle. La commune désire responsabiliser chacun à stopper ce processus qui est devenu inacceptable aujourd'hui vu la situation générale au niveau du surnombre de nos déchets, et pour ce faire, désire impliquer les commerçants qui font pleinement partie de ce processus et de ce problème. Soit en réduisant le nombre d'emballages, soit en permettant de les laisser au magasin, soit encore en faisant pression sur leurs fournisseurs.

Une enquête de « Bon à savoir* publiée en 2013 auprès de la grande distribution a permis de constater que cette dernière a beaucoup de peine à mettre en place la possibilité de laisser les emballages sur les lieux d'achat. Par cette motion, le Conseil municipal veut renforcer la politique communale en matière des déchets et favoriser ceux qui la mettent en œuvre, concrètement.

Sources :

Statistiques publiée par l'Etat de Genève :

- *Déchets - Statistiques déchets urbains, industriels, de chantier | ge.ch*

Bon à savoir avril 2013 : Et si on rapportait ses déchets dans les magasins ? (bonasavoir.ch)

PROJET DE MOTION

Pour la création de « canapés forestiers » sur le territoire communal

- Relevant que notre commune devient de plus en plus citadine
- Constatant une grande dépendance des enfants aux écrans et un manque important d'expériences « nature » hors des quartiers denses de notre commune
- Convaincus des bienfaits de la pédagogie par la nature
- Conscients de l'augmentation des classes de la commune pratiquant régulièrement l'école en plein air et plus particulièrement en forêt
- Persuadés que l'objectif principal des sorties nature est de connecter les enfants citadins à la nature qui les environne
- Persuadés que l'école à la forêt favorise le développement de futurs citoyens responsables et soucieux de la préservation de la nature. Les expériences positives vécues en nature permettront aux adultes de demain de développer des comportements plus respectueux de l'environnement.
- Soucieux de proposer aux enfants de notre commune plusieurs espaces de travail nommés « canapés forestiers » afin d'encourager la pédagogie en forêt

Sur proposition du PDC Plan-les-Ouates :

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Créer différents espaces de travail nommés « canapés forestiers » sur des zones du domaine public qui auront été recensées.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN.

Exposé des motifs :

Afin de développer l'école à la forêt et bénéficier largement de ses bienfaits pédagogiques, il faudrait pouvoir disposer d'espaces de travail nommés « canapés forestiers ».

Pour pouvoir entrer dans les apprentissages, les enfants ont besoin de repères et de rituels qui les rassurent et les cadrent. A titre d'exemple, on peut citer les rituels d'entrée et de sortie de la forêt, les moments de récréation et de travail.

L'école en plein air obéit à ces mêmes besoins. Le canapé forestier constitue un repère fondamental du travail en forêt. Il matérialise le lieu d'apprentissage.

Le canapé forestier est une cabane circulaire faite de branchages empilés sur des pieux plantés en deux cercles concentriques. Il n'a pas de toit. Une corde tendue entre deux arbres au-dessus de la cabane et accueillant une bâche solide permet d'assurer un abri par temps de pluie.

A l'intérieur, des bancs circulaires permettent de s'asseoir et de s'appuyer contre la paroi qui protège du vent.

D'un point de vue purement pédagogique, l'emplacement du canapé forestier devrait répondre à certaines règles :

- se situer à maximum 20 minutes de marche d'une école pour permettre sa fréquentation régulière
- être accessible par un chemin sécurisé qui évite les axes à grand trafic
- offrir un espace de mouvement autour du lieu d'apprentissage pour favoriser la découverte, le jeu, la construction de cabanes etc.
- s'inscrire dans un espace où la faune et la flore de la région s'épanouissent.

La construction du canapé forestier pourrait par exemple faire l'objet d'un projet participatif incluant notre commune, les classes de la commune intéressées, les associations de parents d'élèves et les associations de riverains.

Au-delà de son usage pédagogique, il pourrait devenir un lieu à disposition de la population pour des « respirations nature ».

Une charte d'utilisation serait à définir, tout comme un calendrier d'entretien.

PROJET DE MOTION

Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

- Vu l'évolution de la technologie et des possibilités qui en découlent ;
- Vu l'intérêt croissant pour le travail à domicile depuis la pandémie, et de facto, l'importance d'une bonne connexion internet à demeure ;
- Vu l'importance qu'a pris le confort à la maison dernièrement ;
- Considérant que l'accès à la fibre optique est encore trop peu développé sur notre commune avec 2'684 raccordements pour 10'628 habitants (chiffres SIG) ;
- Sachant que seules une quinzaine de rues sur 127 à Plan-les-Ouates sont raccordées FTTH (Fiber To The Home), c'est-à-dire que les habitants ont la fibre jusqu'à leurs logements, et donc la possibilité de contracter un abonnement ;
- Vu l'avancée en la matière qu'ont déjà pris certaines administrations comme le canton de Fribourg qui a créé la société **ftth fr SA**, laquelle a pour but de construire et d'exploiter un réseau à fibre optique sur tout le territoire cantonal ;
- Vu la dimension économique que peut représenter une bonne connexion afin de rester compétitif pour les entreprises localisées sur notre territoire communal ;

Sur proposition du groupe MCG de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif

- A établir un état des lieux poussé des accès FTTH et FTTB (Fiber To The Building) ;
- A sonder les acteurs économiques majeurs de la commune sur l'état de leurs connections ;
- A prendre les mesures nécessaires afin de rendre possible l'accès à la fibre optique pour les habitants/travailleurs de Plan-les-Ouates qui n'y ont pas encore accès aujourd'hui ;
- De concert avec les SIG, à planifier en amont l'implémentation de la fibre optique dans les nouveaux quartiers, notamment celui du Rolliet ;
- De manière générale, à engager à l'avenir une réflexion systématique sur les aménagements de la fibre optique lorsque des travaux de réfection d'axes routiers ou de création de nouveaux quartiers seront effectués sur la commune.

Pour le groupe MCG : Alexandra SAAS, Roberto DI GIORGIO et Jérémy DUCREST